

**DEMANDE DE BOURSE DEPARTEMENTALE
D'APPRENTISSAGE ARTISANAL**

Année scolaire 2011/2012

1) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPRENTI(E) (à remplir obligatoirement)

- Nom : _____ Prénom : _____
- Adresse : _____
- Code postal : /__/_/___/___/___/___/___/ Commune : _____
- Tél. domicile : /__/_/___/___/___/___/___/ Tél. portable : /__/_/___/___/___/___/___/
- Adresse électronique : _____
- Nom et adresse du Centre de Formation d'Apprentis : _____

- Nom et adresse de l'entreprise : _____

- Diplôme préparé : _____
- Durée du contrat : ____ an(s) Année suivie en 2011/2012 : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}
- L'apprenti(e) a-t-il(elle) déjà bénéficié de cette bourse ? OUI NON

→ *si l'apprenti(e) est mineur(e) ou majeur(e) rattaché(e) fiscalement à ses parents ou tuteurs pour les revenus de l'année 2010, remplir la rubrique ci-dessous.*

2) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

- Lien par rapport à l'apprenti : père mère autre, précisez : _____
- Nom : _____ Prénom : _____
- Profession : _____
- Adresse : _____
- Code postal : /__/_/___/___/___/___/___/ Commune : _____
- Tél. domicile: /__/_/___/___/___/___/___/ Tél. portable : /__/_/___/___/___/___/___/
- Adresse électronique : _____
- Enfants à charge au 1^{er} janvier 2010 (se reporter à la déclaration pré-remplie simplifiée des revenus de 2010) :

Nom*	Prénom	Date de naissance

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.
 Fait à _____ le ___/___/_____
 Nom et prénom du signataire : _____ Signature :

* si l'espace réservé pour inscrire le nom des enfants à charge n'est pas suffisant, précisez sur papier libre leur identité et leur date de naissance.

**PARTIE A RENSEIGNER PAR LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (C.F.A.)
AVANT TRANSMISSION DU DOSSIER AU CONSEIL GENERAL**

AVIS GENERAL SUR L'APPRENTI(E)

APPRECIATIONS	AU C.F.A.	CHEZ LE MAITRE D'APPRENTISSAGE
Ponctualité et assiduité		
Conduite au sein de l'établissement		
Travail		

Au vu de ces appréciations, le **C.F.A.** émet :

un avis favorable

pour l'octroi d'une Bourse Départementale d'Apprentissage Artisanal.

un avis défavorable pour les raisons suivantes : _____

A

le

Visa et cachet du C.F.A.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour bénéficier de la bourse départementale d'apprentissage artisanal, vous devez répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

- vous êtes inscrit(e) dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ;
- vous préparez un diplôme de niveau V ou IV (par exemple : CAP, BEP, BP, Bac pro...). Attention : les diplômes de l'enseignement supérieur ne sont pas éligibles ;
- vous êtes titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (dans ce second cas, sa durée doit être supérieure à 9 mois et le contrat doit conduire à l'obtention d'un des diplômes ci-dessus) ;
- vous êtes âgé(e) de moins de 26 ans au début du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- le centre des impôts dont vous dépendez au titre des revenus de 2010 est situé dans le Finistère ;
- le foyer fiscal dont vous dépendez au titre des revenus de 2010 répond à l'une des conditions de non imposition suivantes :

Reportez-vous à la page où figure le détail des revenus sur votre avis d'imposition 2011 (pour les revenus perçus en 2010)	Montant de la bourse
<input type="checkbox"/> Vous êtes non imposable avant réductions d'impôts (<u>la liste des exemples fournie ci-dessous n'est pas exhaustive</u>) <u>Exemple 1</u> : votre avis fiscal comporte la mention « la déclaration que vous avez déposée ne comporte aucun revenu pour l'année 2010. Vous n'êtes pas imposable sur le revenu. ». <u>Exemple 2</u> : le montant indiqué face à la ligne « Impôt sur les revenus soumis au barème (14) » est égal à 0. <u>Exemple 3</u> : le montant indiqué face à la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème (14) » est totalement annulé par la décote et donne un « impôt sur le revenu net avant corrections » égal à 0.	Vous pouvez bénéficier d'une bourse de 460 €
<input type="checkbox"/> Votre impôt est ramené à 0 € après déduction du seul forfait scolarité (les autres déductions/réductions, la prime pour l'emploi, les crédits d'impôt, etc. ne sont pas pris en considération).	Vous pouvez bénéficier d'une bourse de 230 €
<input type="checkbox"/> Votre impôt, inférieur ou égal à 61 €, n'est pas mis en recouvrement du fait de sa modicité (sous réserve que le forfait scolarité soit la seule réduction conduisant à bénéficier de cette disposition).	Vous pouvez bénéficier d'une bourse de 230 €
<input type="checkbox"/> Cas particulier : vous étiez imposable sur les revenus perçus en 2010, mais une diminution brutale et conséquente des ressources de votre foyer, prenant effet en 2010, devrait conduire à une non imposition sur les revenus perçus en 2011. Dans ce cas, joindre les justificatifs utiles et notamment la déclaration pré-remplie simplifiée des revenus de 2011. Attention : ce document ne vous sera transmis par votre centre des impôts que fin avril ou début mai 2012 ; votre dossier restera donc en attente le temps que vous receviez et que vous complétiez votre déclaration de revenus.	La bourse sera déterminée au cas par cas dans les limites ci-dessus
<u>IMPORTANT</u> IL NE SERA PAS DONNE SUITE AUX DEMANDES QUI NE RESPECTENT PAS L'UNE OU L'AUTRE DE CES CONDITIONS DE NON IMPOSITION	

Cette bourse peut être attribuée **au maximum** trois fois pour un même élève (toutes périodes d'apprentissage confondues).

Le dossier est soumis au Président du Conseil général ; en cas d'accord, le versement s'effectue **en une fois pour l'année scolaire** par virement bancaire.

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire (parent ou apprenti),
- Copie du livret de famille : **acte de mariage des parents ou leurs actes de naissance + acte de décès des parents, le cas échéant + actes de naissance de tous les enfants** (en cas de famille recomposée, une copie des autres livrets de famille pourra être demandée si nécessaire),
- Copie **complète** de l'avis d'imposition 2011 (revenus perçus en 2010) du foyer fiscal dont dépend l'apprenti : **toutes les pages sont indispensables** à l'instruction de la demande,
- Copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation **enregistré par l'organisme habilité**,
- Le cas échéant, copie de l'extrait de jugement de garde **couvrant l'année 2010** (Il n'est pas nécessaire de transmettre ce document dans son intégralité. Seules les pages mentionnant l'identité des parents et indiquant la décision relative à la garde de l'enfant sont indispensables).

Le dossier complet doit être adressé par le C.F.A. au :

**CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL
SERVICE D'APPUI A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI
32 BOULEVARD DUPLEIX
29196 QUIMPER CEDEX
(Tél. : 02.98.76.20.20 - Poste 33.00 / Courriel : bourse.apprentissage@cq29.fr)**

→ avant le 31 mars 2012, délai de rigueur.

IMPORTANT

**LES DOSSIERS INCOMPLETS ET NON ACCOMPAGNES DES PIECES
JUSTIFICATIVES DEMANDEES NE POURRONT ETRE EXAMINES**